

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 juin 2013

Le 25 juin deux mille treize, à 15 Heures, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu à Paris, sur convocation du Président du Conseil d'Administration, en date du 30 Mai 2013.

Présents : Cathy APOURCEAU-POLY, Juliette ARMAND, Hervé BARBARET, Geneviève BRESC, Michaël MOGLIA, Audrey CIENIEWSKI, Françoise COOLZAET, Anne FAUQUEMBERGUE, Claudia FERRAZZI, Catherine GENISSON, Catherine GUILLOU, Jean-Pierre KUCHEIDA, Sophie MAKARIOU, Jean-Luc MARTINEZ, Christophe MONIN, Daniel PERCHERON, Vincent POMAREDE, Ivan RENAR, Aline SYLLA-WALBAUM

Pouvoirs : Augustin de ROMANET à Jean-Luc MARTINEZ, Jean-Jacques AILLAGON à Ivan RENAR, Christophe PILCH à Daniel PERCHERON, Marie-Christiane DE LA CONTE à Hervé BARBARET, Jean-François CARON à Catherine GENISSON, Dominique DUPILET à Vincent POMAREDE, Guy DELCOURT à Claudia FERRAZZI

Assistaient également à la séance :

Région Nord – Pas de Calais : Elvire PERCHERON, Isabelle LAFORCE, Jérôme DARRAS
Musée du Louvre : Anne-Laure BEATRIX, Anne-Solène ROLLAND
Musée du Louvre-Lens, Raphaël WOLFF, Luc PIRALLA
Ville de Lens, Manuel GONZALES

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Madame Claudia FERRAZZI est désignée comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq – Lens
T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Monsieur le Directeur
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P.11 – 62301 Lens Cedex
France

www.louvrelens.fr

LOUVRE

Lens

Délibération n° 2013 018

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R 1431-2,

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération du n°2012-084 du Conseil d'Administration en date du 10 Décembre 2012 approuvant le Budget Primitif

**RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
BUDGET ANNEXE CAFETERIA – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Les recettes de la Cafeteria devraient représenter 1 000 000 € pour l'exercice 2012 contre 650 000 € inscrites au Budget Primitif.

Cette recette complémentaire de 350 000 € permettra de financer :

En section de fonctionnement, les charges de personnel (+ 40 000 €) et les achats de matière première nécessaire à l'activité (+ 299 000 €)

En section d'investissement, les derniers besoins d'équipement (+ 10 000 €) ainsi que le versement d'une caution afin d'obtenir le prêt d'un four par un prestataire (+ 1 000 €)

Il convient donc de prévoir au Budget 2012 les mouvements financiers suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes :

Article 706 « Prestations de services » : + 350 000 €

Dépenses :

Article 6068 « Autres matières et fournitures » : + 299 000 €

Article 6411 « Salaires » : + 40 000 €

023 : Virement à la section d'investissement : + 11 000 €

Section d'investissement :

Recettes :

021 : Virement de la section de fonctionnement : + 11 000 €

Dépenses :

2188 « Autres bien immobilier » : + 10 000 €

275 « Dépôts et cautionnement versés » : + 1 000 €

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

D'approuver la décision modificative présentée

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 25 voix pour dont 7 pouvoirs et 1 abstention : d'approuver la Décision Modificative présentée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de
coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »



Jean-Luc MARTINEZ
Président-Directeur
du Musée du Louvre

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

23 JUIL. 2013

ARRIVÉE